



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 février 2019

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Réforme de la Justice :

Pas de changement de la carte judiciaire dans le Finistère

Nicole Belloubet, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, apporte des précisions au député Didier Le Gac quant au maintien des juridictions dans le ressort de la cour d'appel de Rennes.

Ainsi, dans un courrier du 22 février 2019 (ci-joint) signé de la Garde des Sceaux et détaillant les mesures du projet de loi de programmation et de réforme de la Justice, peut-on lire que « **les tribunaux de grande instance et d'instance de Brest et de Quimper – renommés tribunaux judiciaires – et le tribunal d'instance de Morlaix – renommé tribunal de proximité – seront maintenus** ».

La Ministre précise également que ces juridictions **ne seront pas « vidées de leurs compétences, privées de leurs magistrats ou de leurs personnels »**.

Nicole Belloubet répond ainsi aux interrogations relayées notamment par le député Didier Le Gac, et exprimées par les professionnels du droit, auxiliaires et personnels de Justice dans le Finistère, mais également par des élus locaux.